

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1337 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

À l'alinéa 29, substituer à la référence :

« 2 du I »,

la référence :

« 3 du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.